

Un outil pour accompagner la politique cyclable

Une nouvelle plateforme en ligne soutient les communes dans la promotion du vélo. Elle décrit comment rendre un territoire accueillant pour le vélo et comment encourager le cyclisme au sein des différents groupes de population.

La loi fédérale sur les voies cyclables est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle s'appuie sur la votation de 2018 qui a conduit à l'inscription des voies cyclables dans la Constitution suisse. Cette loi définit de nouveaux principes dans la planification, la réalisation et l'entretien des réseaux cyclables. Les cantons et les communes sont ainsi tenus de mettre en place et d'entretenir un réseau de voies cyclables de qualité pour les trajets quotidiens et de loisirs. La planification de ces réseaux dans des plans contraignants pour les autorités doit se réaliser d'ici fin 2027, la mise en œuvre jusqu'en 2042. Mais comment encourager la pratique du vélo? Quelles sont les mesures d'infrastructure et de promotion disponibles? Quels sont les éléments à prendre en compte? Pour soutenir les communes dans cette démarche, l'Observatoire universitaire

du vélo et des mobilités actives (OU-VEMA) de l'Université de Lausanne et le Büro für Mobilität AG (bfm) ont développé le «Guide Vélo». Il s'agit d'une plateforme en ligne, bilingue, et dont le contenu peut aussi être téléchargé en format PDF et imprimé. Le guide a été réalisé avec le soutien de SuisseEnergie, PRO VELO Suisse et des cantons de Fribourg, Lucerne, Vaud et Zurich. Il a également été validé par un groupe d'expert-e-s.

Pourquoi promouvoir le vélo?

Le vélo a de nombreux atouts: il est silencieux, sain, respectueux de l'environnement, économe en surface et bon marché. Il contribue à apporter des réponses à de nombreux défis: les émissions de CO₂ et les dérèglements climatiques, la dépendance aux énergies fossiles et la pollution de l'air, les problèmes de santé publique liés à

des modes de vie sédentaires, la congestion des infrastructures et les atteintes à la qualité de vie (bruit, espace consacré à la circulation et le stationnement automobiles, etc.). De plus, le vélo a un grand potentiel inexploité. En 2021, 60% des déplacements ne dépassent pas 5 km en Suisse (Microrecensement Mobilité et Transport 2021). A l'échelle du pays, seuls 8% des déplacements sont effectués à vélo. Cette valeur masque d'importantes différences entre régions et villes, les plus cyclophiles comme Berne ou Bâle atteignent environ 20%, mais elles restent toutefois très éloignées des villes les plus cyclables d'Europe du Nord.

Pour qui promouvoir le vélo?

Ensuite, le guide met l'accent sur la grande diversité des cyclistes et des types de vélos. Il fait notamment référé-



Un nouveau guide montre aux communes comment encourager la pratique du vélo.

Illustration: màd/Agence Giorgianni et Moeschler



Le vélo a de nombreux atouts: il est silencieux, sain, respectueux de l'environnement, économe en surface et bon marché.

Photo: Shutterstock/Maria Sbytova

rence au modèle 8-80 qui appelle à aménager un territoire cyclable afin que les personnes de 8 à 80 ans puissent se déplacer à vélo de manière autonome. Quant aux types de deux-roues, on observe une diversification qui élargit la pratique du vélo. L'assistance électrique permet de toucher un public plus large, de parcourir de plus longues distances, d'atténuer grandement le relief. Les vélos cargos et les remorques permettent le transport d'enfants et de matériel. Les vélos pliables et en libre-service peuvent être combinés facilement avec les transports en commun.

Comment promouvoir le vélo?

Un «système vélo» est nécessaire pour le promouvoir – il faut donc réfléchir de manière globale et tant agir sur les cyclistes que sur l'accueil du territoire pour ces derniers (cyclabilité). Pour ce faire, le guide propose une marche à suivre dans la définition d'un plan d'action vélo à travers plusieurs check-lists. Pour développer un plan d'action, trois étapes sont proposées: un diagnostic, la formulation d'une vision d'ensemble

et d'objectifs puis la définition de mesures pour les atteindre ainsi qu'un calendrier et un système de suivi des mesures. Le portage politique doit assurer les ressources humaines et le financement nécessaire pour ce faire. Une première série de fiches renvoie aux infrastructures et aménagements. Ces mesures visent à rendre un territoire accueillant pour le vélo et à garantir des itinéraires directs, en réseau, sûrs, confortables et attractifs. Elles comprennent notamment les différents types d'itinéraires, les régimes de vitesse, la gestion des cycles aux carrefours, mais aussi le stationnement, la signalisation ou la gestion des vélos lors de chantiers. Une deuxième série de mesures porte sur la communication, la formation, la prévention et la promotion. Celles-ci doivent rendre visibles les améliorations des itinéraires cyclables, légitimer le vélo comme moyen de transport et inciter la population à se (re)mettre au vélo. Ces fiches comprennent de nombreux exemples concrets que les communes peuvent développer sur leur territoire,

par exemple en lien avec les écoles ou les entreprises (bike to work) ou encore pour récolter des données sur les pratiques cyclables tout en incitant la population à faire du vélo (Cyclomania). Le Guide Vélo se réfère avant tout au vélo en tant que moyen de transport au quotidien. Il ne propose pas de recettes toutes faites, mais plutôt une liste d'ingrédients. Il invite les collectivités à se montrer ambitieuses afin de rendre leur territoire cyclophile et de tirer parti de tout le potentiel du vélo.

*Aurélie Schmassmann
Assistante-doctorante
OUVEMA (Unil)*

*Daniel Baehler
Büro für Mobilität AG (bfm)*

*Patrick Rérat
Professeur en géographie des mobilités
OUVEMA (Unil)*

Informations:
www.guide-velo.ch